fille (1857, 4 vol.); l'*Amour au bivouac* (1860, 5 vol. in-8o); le *Ménage Lambert* (1861, 2 vol.); le *Pays de la soif* (1864, 4 vol., in-8o); le *Mendiant* (1864, 4 vol.); la *Guerre des amoureux* (1865, 5 vol. in-8o); le *Général Chardin* (1865, in-18); le *Pays de la peur* (1866, in-8o); le *Sergent la Violette* (1866); le *Rubicon* (1867), etc.

GONDRET (Louis-François), médecin français, né à Auteuil, près Paris, en 1776, mort à Paris en 1855. Reçu docteur en 1803, après avoir été attaché pendant plusieurs années aux ambulances de l'armée, il s'efforça d'introduire dans la thérapeutique la méthode des révulsifs cutanés. En 1819, il fit un voyage en Russie, puis fut chargé, de 1830 à 1833, d'un service spécial à l'Hôtel-Dieu de Paris, pour le traitement des maladies des yeux. On a du docteur Gondret plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Considérations sur l'emploi du feu en médecine* (Paris, 1818, in-8o); *Observations sur les maladies des yeux* (Paris, 1825, in-8o); *Tableau des forces qui régissent le corps humain* (Paris, 1828, in-4o); *Traité théorique et pratique de la dérivation contre les affections les plus connues* (Paris, 1837, in-8o); *De la flamme à petites dimensions employée contre la douleur, la débilité, la torpeur* (1843, in-8o); *Problèmes de médecine, solution la plus urgente dans l'intérêt de la science et de l'humanité* (Paris, 1840, in-8o), etc.

GONDREVILLE, village et comm. de France (Meurthe), cant., arrond. et à 5 kilom. de Toul, sur la rive droite de la Moselle et sur le canal de la Marne au Rhin; 1,501 hab. Ancien hôpital. Ruines d'une forteresse bâtie sur l'emplacement d'un château très-vieux, qu'habitèrent plusieurs rois de la seconde race.

GONDRIN (Louis-Henri DE PARDAILLAN DE), prélat français, né au château de Gondrin, près d'Auch, en 1620, mort en 1674. Il avait à peine terminé ses études théologiques, lorsqu'il fut choisi, en 1645, pour coadjuteur, par son parent, Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, qui mourut l'année suivante. Devenu archevêque à l'âge de vingt-six ans, il eut des démêlés assez vifs avec les capucins et les jésuites, lança sur ces derniers un interdit qu'il maintint jusqu'à sa mort dans son diocèse, et partagea quelque temps les opinions religieuses des écrivains de Port-Royal; mais lorsque le pape Innocent X eut condamné les cinq propositions de Jansénius, il souscrivit à cette condamnation et signa le formulaire de 1658, en demandant toutefois qu'on usât de ménagements envers ceux qui n'étaient pas persuadés de l'obligation d'y souscrire. La conduite de Mme de Montespan, sa nièce, devenue la maîtresse en titre de Louis XIV, causa un vif déplaisir à ce prélat, qui s'oublia même jusqu'à lui donner un soufflet. Tombé, pour ce fait, en disgrâce et exilé dans son diocèse, il se rendit à Fontainebleau en même temps que la cour, y exerça toutes les fonctions de son ministère, et déclara que si Louis XIV le forçait à retourner à Sens il le frapperait d'excommunication, ainsi que sa maîtresse. Ces paroles furent rapportées au roi, qui répondit : « Il le ferait comme il le dit, » et laissa le prélat tranquille. On a de Henri de Gondrin des *mandements*, des *lettres*, etc.

GONDRIN (Louis-Antoine DE PARDAILLAN DE), lieutenant général, fils de Mme de Montespan. V. ANTIN (duc D').

GONDS, peuple de l'Indoustan anglais, habitant la région montueuse et boisée du Gandouana, dans l'immense forêt de Dandaka. D'après les hymnes védiques, les Gonds sont originaires du pays qu'ils habitent. Ce peuple « au teint foncé, au nez camus, » aux habitudes rudes et grossières, n'est assurément pas anthropophage, mais les sacrifices humains sont un de ses rites habituels, et, d'après lui, les plus efficaces de son grossier fétichisme. Cette horrible coutume avait été signalée depuis longtemps, mais il n'y a guère que vingt-huit ou trente ans que l'administration britannique de Madras a songé à y mettre un terme. Des missionnaires et des agents civils y ont été employés sans beaucoup de succès. Le pays est vaste, les forêts profondes, et le peuple y a toujours conservé sa sauvage indépendance.

GONDULA, une des déesses qui, d'après la mythologie du Nord, présidaient aux combats. A cheval, armée d'un casque et d'un bouclier, elle assistait aux batailles et conduisait vers Odin les âmes des héros morts.

GONDULFE, prélat normand, né près de Rouen en 1033, mort à Rochester en 1108. De retour d'un pèlerinage en terre sainte, en 1059, il entra à l'abbaye du Bec, alors sous la direction de Lanfranc, qui l'amena avec lui en Angleterre en 1070, lorsqu'il fut nommé archevêque de Cantorbéry. Gondulfe fut nommé évêque de Rochester en 1077, et se signala par son ardente charité non moins que par son savoir; il jouit de la faveur du roi Henri Ier, qu'il avait aidé à s'affermir sur le trône. Il était intimement lié avec saint Anselme, avec qui il entretint une longue correspondance.

GONE s. m. (go-ne). Infus. Syn. de GONION.

GONELLI (Jean), surnommé l'**Aveugle de Gambassi**, sculpteur italien, né à Gambassi, près de Volterre, en 1610, mort vers 1775. Il étudia son art sous la direction de Pietro Tacca, fit de rapides progrès, se signala en exécutant des terres cuites remarquables, et acquit, tout jeune encore, une certaine réputation qui lui valut d'être appelé à Mantoue par le duc Charles de Gonzague. Gonelli était depuis quelque temps dans cette ville, et il avait à peine vingt ans lorsque, à la suite d'une maladie ou d'un accident, il perdit la vue. Ce malheur ne l'empêcha pas de continuer la pratique de son art. Suppléant à la vue par le toucher, il parvint à modeler habilement, malgré sa cécité, et à donner une parfaite ressemblance à ses portraits, parmi lesquels on cite les bustes des princes de la famille de Gonzague et celui du pape Urbain VIII. Il se bornait, toutefois, au simple modelage, et faisait exécuter par des praticiens ses modèles en marbre ou en pierre. L'église Saint-Etienne, à Florence, possède de cet artiste quatre statues qui donnent une haute idée de son talent. Quatremère de Quincy cite plusieurs terres cuites remarquables qu'on voit encore au couvent des Observantins de Sienne.

GONÉPLACE s. m. (go-né-pla-se). Crust. V. GONOPLACE.

GONESSE, petite ville de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. S.-E. de Pontoise; pop. aggl., 2,519 hab. — pop. tot., 2,831 hab. Fabriques de passementerie, blanchisserie de tissus, bonneterie, boutons. Commerce de blé, avoine, fourrage, farine, chevaux, bestiaux. Gonesse est situé au milieu d'une plaine très-fertile en grains, sur la petite rivière du Crould, qui y fait mouvoir un grand nombre de moulins à farine.

L'ancien nom de Gonesse est *Gonissa*. Philippe-Auguste y naquit en 1165. François Ier, voulant un jour tourner en dérision les longs protocoles de titres que Charles-Quint joignait à ses manifestes diplomatiques, se qualifia simplement, dans une réplique moqueuse, de seigneur de Vanvres et de Gonesse. Au XIVe siècle, les pelleteries et draperies de Gonesse avaient à Paris une halle spéciale où s'approvisionnaient la cour et les riches bourgeois. Au XVIe et au XVIIe siècle, les boulangers de Gonesse envoyaient tous les jours à Paris une quantité de pains blancs très-renommés, dont on attribuait la saveur très-agréable à l'emploi des eaux du Crould. Henri IV, après avoir échoué dans sa seconde tentative contre Paris, se retira à Gonesse et y campa pendant un mois entier. Enfin, le 2 juillet 1815, l'armée anglaise établit son quartier général dans cette petite ville.

L'église, de style ogival, est une des plus remarquables des environs de Paris. La nef est très-ancienne et fort curieuse : elle présente de deux en deux piliers trois jolies colonnettes accouplées, qui coupent le chapiteau et montent jusqu'à la voûte. On remarque particulièrement les sculptures du buffet d'orgue, dont les tuyaux, à renflements sculptés, sont couverts de peintures et d'arabesques.

GONFALON s. m. (gon-fa-lon — la forme régulière de ce mot est *gonfanon*, dont quelques-uns se servent, mais que l'Académie rejette au second plan. La forme préférée par le *Dictionnaire de l'Académie* nous vient de l'italien *gonfalone*, qui est une corruption de *gonfanone*. La racine de ces mots est dans le germanique : ancien haut allemand *guntfano*; de *gundies*, guerre, et *fano*, bannière, qui nous a également donné *fanion*). Bannière de l'Eglise, à trois ou quatre fanons ou pièces pendantes. ‖ Echarpe ou bandelette terminée en pointe, et suspendue à une lance, à un étendard. ‖ Bannière, oriflamme : *Les rois portaient quelquefois eux-mêmes le* GONFALON.

— Tente ronde que l'on porte à Rome devant les processions, en cas de pluie.

— Hist. Bannière que le pape envoya à Godefroy de Bouillon à son départ pour la croisade.

— Hist. relig. Nom d'une confrérie établie par Clément VI, pour le rachat des captifs chez les Sarrasins.

— **Encycl.** En France, le *gonfalon* fut d'abord un pennon royal ou une enseigne militaire de premier rang. L'oriflamme fut primitivement un véritable *gonfalon*. Plus tard, le *gonfalon* devint une bannière d'église, qu'on arborait pour lever des troupes chargées de défendre les biens ecclésiastiques. Lorsqu'une église remettait à un guerrier son *gonfalon*, elle le constituait son avoué. La couleur du *gonfalon* variait selon la qualité du saint sous le patronage de qui l'église était consacrée : la couleur verte était réservée aux *gonfalons* d'évêque, le rouge indiquait un martyr, et le bleu un confesseur. Beaucoup d'auteurs prétendent que les *gonfalons* différaient des bannières par des découpures en pointes ou à pendants, et qu'ils avaient des fanons, à queue arrondie, au nombre de trois ou de quatre.

Si le *gonfalon* devint un drapeau ecclésiastique en France, il n'en fut pas de même en Italie, où il resta un insigne militaire. Ainsi, le *gonfalon* de Saint-Marc était, à Venise, le signe de la puissance suprême.

GONFALONIER s. m. (gon-fa-lo-nié — rad. *gonfalon*). Celui qui portait le gonfalon : *Le* GONFALONIER *de l'armée des croisés.*

— Hist. Titre donné aux chefs de quelques-unes des républiques modernes d'Italie : *Avant Avérard de Médicis*, GONFALONIER *de Florence, les Médicis étaient de simples commerçants.* (Balz.) *Lucques avait pour chef culminant un* GONFALONIER *élu.* (V. Hugo.) ‖ *Gonfalonier de l'Eglise*, Protecteur que les papes établirent dans les villes d'Italie, pendant la lutte du saint-siége avec les empereurs : *Un paysan nommé Jocomuzio, qui se fit soldat, et qui changea son nom en celui de Sforza, devint favori de la reine, connétable de Naples,* GONFALONIER *de l'Eglise.* (Volt.) ‖ *Gonfalonier de justice*, Titre d'un magistrat de Florence.

— Hist. eccl. Titre porté autrefois par les avoués de plusieurs Eglises de France.

— **Encycl.** Le mot *gonfalonier* est plus italien que français, car il disparut dans notre pays avec l'usage du gonfanon militaire. Machiavel raconte ainsi l'origine des *gonfaloniers* de Florence. Les guerres au dehors et la paix au dedans avaient en quelque sorte éteint dans cette ville les factions guelfe et gibeline; il n'y restait plus que cette espèce d'hostilité qui semble exister naturellement dans toutes les villes entre les grands et le peuple. Celui-ci voulant être gouverné par les lois, et les autres voulant toujours se mettre au-dessus des lois, il est impossible que l'accord règne. Cette humeur inquiète n'éclata point tant qu'on craignit les gibelins; mais, lorsqu'ils furent abattus, elle se manifesta dans toute sa force. Chaque jour quelqu'un du peuple était insulté; les magistrats et les lois ne pouvaient venger ces injures, parce que chaque noble était soutenu par ses parents et par ses amis, qui étaient toujours nombreux. Animés du désir de mettre un terme à ces abus, les chefs des corps de métiers arrêtèrent qu'un *gonfalonier* ou officier de justice serait choisi parmi le peuple, et aurait à ses ordres un corps de mille hommes, enrôlés sous vingt bannières, avec lesquels il serait prêt à protéger l'exécution des lois toutes les fois qu'il en serait requis. Ubalda Ruffoli fut le premier *gonfalonier* élu; mais bientôt on dut modifier cette institution et ordonner que le *gonfalonier* aurait quatre mille hommes sous ses ordres. Ce titre et cette organisation durèrent autant que les formes républicaines à Florence; mais, plus tard, ce mot changea complétement de signification. Après différentes vicissitudes, il signifia *officier de police*, acception qu'il avait encore à Sienne au moment de l'invasion française, pendant la Révolution. Il y eut aussi des *gonfaloniers* à Lucques, à Venise, à Rome, etc. C'étaient des officiers municipaux élus pour une courte durée, et dont les fonctions étaient comparables à celles de porte-étendard en France. De plus, ils étaient revêtus du commandement de l'armée. Les ducs d'Urbin, de Parme et de Modène avaient d'abord été *gonfaloniers* de l'Eglise, et ils en gardaient les témoignages dans leurs armoiries. Les protecteurs que les papes établissaient dans les villes soustraites à la protection impériale étaient *gonfaloniers*.

GONFANON s. m. (gon-fa-non). Autre forme du mot GONFALON.

GONFANONIER s. m. (gon-fa-no-nié). Autre forme du mot GONFALONIER.

GONFARON, bourg et comm. de France (Var), cant. de Besse, arrond. et à 23 kilom. S.-E. de Brignoles, à la base d'une colline, près de la source de la rivière d'Aye; pop. aggl., 2,312 hab. — pop. tot., 2,457 hab. Carrières de grès et de plâtre; nombreuses fabriques de bouchons; scieries; récoltes et commerce de blé, vin renommé, huile, soie, marrons excellents. Dans les environs, ruines de l'ancien village de Cagnosc et belle grotte garnie de stalactites.

GONFLE s. f. (gon-fle — rad. *gonfler*). Techn. Cavité dans le fil de métal tiré à la filière. ‖ Matière muqueuse qui se montre sur les chiffons dans le pourrissoir, après quelques jours de fermentation.

GONFLÉ, ÉE (gon-flé) part. passé du v. Gonfler. Rendu, devenu enflé, plus ample par distension : *L'amour-propre est comme un ballon* GONFLÉ *de vent, dont il sort des tempêtes quand on lui fait une piqûre.* (Volt.) *Il n'y a pas de ballon mieux* GONFLÉ *qu'un cerveau ignorant.* (St-Marc-Girard.)

— Fig. Plein; vain, fier, superbe : *Une piqûre, un trait de la satire fait tomber à plat les gens* GONFLÉS *d'une vaniteuse nullité.* (Boiste.)

L'un est plein de respect, l'autre *gonflé* d'audace.
CORNEILLE.

Le cœur vide est *gonflé* comme un ballon rempli.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Gros, accablé : *Un cœur* GONFLÉ *de chagrin.*

— **Syn. Gonflé, boursouflé, bouffi, enflé.** V. BOUFFI.

— **Antonymes.** Aplati, déprimé, dégonflé, fascié, plat.

GONFLEMENT s. m. (gon-fle-man — rad. *gonfler*). Action de gonfler, enflure, tuméfaction; état de ce qui est gonflé : *Le* GONFLEMENT *d'un ballon. Quand la partie conserve l'impression du doigt qu'on y appuie, le* GONFLEMENT *prend le nom d'œdème.* (Charbonnier.) *Le* GONFLEMENT *du cou est donné comme un signe certain de conception.* (Caseaux.)

GONFLER v. a. ou tr. (gon-flé — lat. *conflare*, souffler ensemble, d'où est venu l'ital. *gonfiare*, même sens). Distendre, faire enfler : GONFLER *un ballon.* GONFLER *ses joues. Le vent* GONFLE *la voile. La colère* GONFLAIT *ses narines.*

Pour vous mûrit le blé, pour vous la sève errante
Vient *gonfler* d'un doux suc la grappe transparente.
DELILLE.

Ici, des prés fleuris paissant l'herbe abondante,
La vache *gonfle* en paix sa mamelle pendante.
DELILLE.

— Enfler, remplir, augmenter le volume de : *Ces pluies* ONT GONFLÉ *les torrents.*

— Produire des flatuosités ou un sentiment de réplétion pénible dans : *La plupart des légumes* GONFLENT *l'estomac.* (Acad.)

— Fig. Remplir de quelque émotion : GONFLER *de colère.* GONFLER *d'orgueil.*

— v. n. Devenir enflé : *Les herbivores qui mangent de la nielle ne tardent pas à* GONFLER *d'une façon étrange.* (H. Berthoud.)

Se gonfler v. pr. Etre, devenir gonflé : *Dans l'affliction, la joie, l'amour, la honte, la compassion, les yeux* SE GONFLENT *tout à coup.* (Buff.)

— Se livrer à des sentiments de vanité, donner des témoignages d'une vaine complaisance en soi-même :

Nous sommes dans un siècle où chacun veut s'enfler;
D'une vanité sotte on cherche à *se gonfler.*
MOLLEVAUT.

— **Antonymes.** Dégonfler, aplatir, déprimer.

GONFREVILLE-L'ORCHER, village et commune de France (Seine-Inférieure), cant. de Montivilliers, arrond. et à 12 kilom. du Havre, dans un petit vallon, sur la rive droite de la Seine; 727 hab. Eglise en partie du XIe siècle; beau portail roman, dont la voussure est délicatement sculptée. Le château, bâti au XVIIIe siècle, sur l'emplacement d'une antique forteresse, est précédé d'une superbe terrasse et entouré d'un magnifique parc.

GONG s. m. (gongh — onomatop.). Mus. Instrument en usage chez les Chinois, qui est une sorte de cornet à bouquin.

GONGI s. m. (gon-ji). Hist. relig. Membre d'une des principales sectes de banians.

GONGOLE s. f. (gon-go-le). Moll. Nom vulgaire des petites coquilles du genre peigne.

GONGORA s. m. (gon-go-ra — nom d'un minéralogiste espag.). Bot. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Pérou.

GONGORA Y ARGOTE (don Louis), poëte espagnol, né à Cordoue en 1561, mort en 1627. Fils d'un jurisconsulte et destiné à la même profession, il la quitta pour la poésie et se fit connaître par des ballades et d'autres petites pièces satiriques que les Espagnols nomment *létrilles*. Il écrivait alors avec beaucoup de naturel, d'esprit et quelquefois de sensibilité. Las de vingt années de sollicitations stériles, il se fit prêtre, pour s'assurer au moins la subsistance pendant ses vieux jours, se rapprocha de la cour, et, malgré sa réputation, malgré la protection du duc de Lerme, ne parvint qu'à obtenir le titre d'aumônier de Philippe III. La vieillesse et les infirmités obligèrent cet infatigable solliciteur à quitter la cour et à retourner finir ses jours dans sa ville natale. C'est à ces déceptions qu'on doit la transformation déplorable qui s'opéra dans sa manière poétique. Voyant que ses productions régulières n'obtenaient qu'un succès d'estime, il se fit, systématiquement et de parti pris, le créateur d'un genre faux et absurde, dont il attendait la vogue et la fortune. Enchérissant sur les concetti italiens, il adopta le style *culto*, qui consiste en une complication ridicule de métaphores étranges, d'hyperboles, d'archaïsmes, où la pensée disparaît sous le cliquetis des mots et au milieu des obscurités d'un langage précieux et énigmatique. C'est ainsi qu'il dépeint la beauté d'une jeune fille, « qui pourrait brûler la Norvége avec ses deux soleils (ses deux yeux sans doute) et blanchir l'Ethiopie avec ses mains. » Ce genre fit école, non-seulement en Espagne, mais encore en France, où il ne contribua pas peu à dépraver le goût dans la première moitié du XVIIe siècle. Les *Œuvres* de Gongora ont été publiées à Madrid, en 1636-1646 (3 vol. in-4o), avec un volumineux commentaire dont elles avaient grand besoin. Don Ramon Fernandez en a publié un choix (Madrid, 1787). Elles consistent en sonnets, ballades, *octavos, tercetos*, en poëmes intitulés : *El Poliphemo, Las Soledades, Pyramo y Tisbe*, etc., et en trois comédies.

GONGORISME s. m. (gon-go-ri-sme — de *Gongora*, n. pr.). Littér. Sorte d'affectation et de recherche qui s'introduisit dans la littérature espagnole par l'imitation du style de Gongora.

— **Encycl.** V. CULTISME.

GONGORISTE adj. (gon-go-ri-ste — rad. *gongorisme*). Littér. Qui appartient au gongorisme : *Affectation* GONGORISTE.

— Substantiv. Imitateur, partisan de Gongora : *Les* GONGORISTES.

GONGRONE s. f. (gon-gro-ne — gr. *goggros*, tumeur des arbres). Bot. Tubercule rond et fongueux, qui se forme sur le tronc des arbres.

— Pathol. Tuméfaction de la glande thyréoïde, goître.

GONGYLAIRE adj. (gon-ji-lè-re — rad. *gongyle*). Bot. Se dit d'un mode de reproduction dit aussi GEMMIPARE ou SCISSIPARE : *Reproduction* GONGYLAIRE.

GONGYLANGE s. m. (gon-ji-lan-je — de *gongyle*, et du gr. *aggeion*, vase). Bot. Partie des plantes cryptogames qui renferme les corps reproducteurs.

GONGYLE s. m. (gon-ji-le — du gr. *goggulos*, rond, qui est probablement pour *golgulos*, forme redoublée d'un adjectif allié à *gaulos*, seau, godet, cruche, *gaûlos*, vaisseau marchand. Curtius compare aussi le sanscrit *gôlas*, boule, *gôla*, *gôlam*, vase sphérique). Erpét. Genre de reptiles sauriens formé aux dépens des scinques.

— Bot. Nom donné par quelques auteurs aux organes reproducteurs, spores ou germes, des végétaux cryptogames, et plus particulièrement des algues et des lichens.

GONGYLOCORME s. m. (gon-gi-lo-kor-me — du gr. *goggulos*, rond; *kormos*, tronc). Erpét. Genre de reptiles ophidiens formé aux dépens des vipères.

GONGYLOMORPHE s. m. (gon-ji-lo-mor-fe — du gr. *goggulos*, rond; *morphê*, forme). Erpét. Genre de reptiles formé aux dépens des scinques.

GONGYLOPHIS s. m. (gon-ji-lo-fiss — du gr. *goggulos*, rond; *ophis*, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens formé aux dépens des boas.

GONGYLOSOME s. m. (gon-ji-lo-so-me — du gr. *goggulos*, rond; *sôma*, corps). Erpét. Section du genre couleuvre.

GONI, ville de l'ancienne Grèce, dans la Thessalie, à l'entrée de la vallée de Tempé. Elle fut la patrie d'Antigone Gonatas, roi de Macédoine. C'est aujourd'hui le bourg de GONIGA.

GONIADE s. m. (go-ni-a-de — du gr. *goniodês*, anguleux). Annél. Genre d'annélides chétopodes, de la famille des néréides, assez voisin des glycères, et comprenant deux espèces qui vivent, l'une dans la Méditerranée, l'autre dans les mers de l'Australie : *Le* GONIADE *vétéran.*

GONIADÈRE s. m. (go-ni-a-dè-re — du gr. *gônia*, angle; *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, rapporté, suivant les auteurs, à la famille des sténélytres ou à celle des ténébrionites, et comprenant sept espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

GONIASTER s. m. (go-ni-a-stèr — du gr. *gônia*, angle; *astêr*, étoile). Echin. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des astéries.

GONIASTÉRIÉ, ÉE adj. (go-ni-a-sté-ri-é — rad. *goniaster*). Echin. Qui ressemble ou qui se rapporte au goniaster.

— s. f. pl. Famille d'échinodermes ayant pour type le genre goniaster.

GONIATITE s. f. (go-ni-a-ti-te — du gr. *gônia*, angle). Moll. Genre de mollusques céphalopodes fossiles, formé aux dépens des ammonites.

GONIBREGMATE s. m. (go-ni-brè-gma-te — du gr. *gônia*, angle; *bregma*, sommet de la tête). Myriap. Genre de myriapodes, de la famille des géophilides, dont l'espèce type habite les îles Philippines.

GONICHON s. m. (go-ni-chon). Comm. Cornet de gros papier qui recouvre la tête d'un pain de sucre.

GONIDE adj. (go-ni-de — rad. *gonie*). Entom. Qui ressemble à une gonie.

— s. m. pl. Sous-tribu de mouches ayant pour type le genre gonie.

GONIDIE s. f. (go-ni-dî — dimin. du gr. *gonê*, rejeton). Bot. Nom donné par quelques auteurs aux corps reproducteurs des algues.

GONIDION s. m. (go-ni-di-on — mot gr. signif. *petit angle*). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des bacillariées.

GONIE s. f. (go-nî — du gr. *gônia*, angle). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, comprenant une vingtaine d'espèces dont la majeure partie habitent l'Europe.

GONILO, divinité champêtre chez les anciens Slaves. C'était le principal suivant de Wobos, dieu des bergers. On le représentait sous la forme d'un bâton, revêtu des attributs divins, et à l'extrémité supérieure duquel se trouvait une main qui tenait un cercle de fer. A l'époque de la célébration de sa fête, on envoyait les troupeaux, sans gardiens, dans les pâturages, en les confiant à la surveillance du dieu. Chez les Sorabes, il avait un temple et un prêtre particulier.

GONIMIQUE adj. (go-ni-mi-ke). Bot. Se dit de l'expansion des lichens qui résulte d'un assemblage de gonidies apposées les unes contre les autres : *Couche* GONIMIQUE.

GONIN s. m. (go-nain). Fam. *Maître Gonin*, Fripon adroit et rusé : *C'est un* MAÎTRE GONIN. *C'est un tour de* MAÎTRE GONIN.

— **Encycl.** Il est probable, sinon absolument certain, que le nom de maître *Gonin* est celui d'un personnage célèbre par ses tours d'adresse. L'histoire nous a conservé le souvenir de trois personnages de ce nom. Le premier, au témoignage de Brantôme, était un magicien (sans doute un prestidigitateur) attaché à la cour de François Ier; le second, petit-fils du précédent, vivait au temps de Charles XI; le troisième, enfin, était un joueur de gobelets qui opérait sur le pont Neuf sous le règne Louis XIII. On voit que cette famille *Gonin* est toute une dynastie d'escamoteurs. Dulaure fait remonter au dernier seulement l'expression proverbiale de *maître Gonin*; mais c'est probablement parce qu'il a ignoré l'existence des deux autres. La locution est antérieure à Louis XIII. Peut-être même *Gonin III* n'est-il qu'un opérateur vulgaire qui s'est affublé d'un nom célèbre pour se donner du crédit.

Leroux de Lincy cite un proverbe qui laisse intacte la réputation de maître *Gonin*, mais non pas celle de ses contemporains :

Maître *Gonin* est mort, le monde n'est plus grue.

En 1713, il a été publié, sous le titre de : les *Tours de maître Gonin*, une sorte de roman anecdotique en deux volumes, ou plutôt une compilation assez pauvre de style, où, sous prétexte de raconter la vie de maître *Gonin*, on relie, tant bien que mal, les unes aux autres des anecdotes burlesques, pour la plupart très-connues.

GONIOCARPE s. m. (go-ni-o-kar-pe — du gr. *gônia*, angle; *karpos*, fruit). Bot. Syn. d'HALORAGIS.

GONIOCAULE s. m. (go-ni-o-kô-le — du gr. *gônia*, angle; *kaulos*, tige). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées.

GONIOCÉPHALE s. m. (go-ni-o-sé-fa-le — du gr. *gônia*, angle; *kephalê*, tête). Erpét. Syn. de LOPHYRE, genre de reptiles iguaniens.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, comprenant deux espèces, qui vivent au Brésil.

GONIOCÉRAS s. m. (go-ni-o-sé-rass — du gr. *gônia*, angle; *keras*, corne). Moll. Genre fossile de la famille des nautilides.

GONIOCHITON s. m. (go-ni-o-ki-ton — du gr. *gônia*, angle; *chitôn*, tunique). Bot. Genre d'arbres, de la famille des méliacées, tribu des trichiliées, dont l'espèce type croît dans l'île de Java.

GONIOCOTE s. m. (go-ni-o-ko-te — du gr. *gônia*, angle; *kôtis*, derrière de la tête). Entom. Genre d'insectes épizoïques, comprenant cinq ou six espèces, qui vivent en parasites sur le corps des gallinacés et des colombins.

GONIOCTÈNE s. m. (go-ni-o-ktè-ne — du gr. *gônia*, angle; *kteis*, *ktenos*, peigne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, formé aux dépens des chrysomèles, et comprenant cinq ou six espèces, presque toutes vivant en Europe : *Les* GONIOCTÈNES *rongent les feuilles des arbres.* (Chevrolat.)

GONIODACTYLE s. m. (go-ni-o-da-kti-le — du gr. *gônia*, angle; *daktulos*, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

GONIODE s. m. (go-ni-o-de — du gr. *goniodês*, anguleux). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, réuni aujourd'hui au genre loméchuse. ‖ Genre d'insectes épizoïques, comprenant une dizaine d'espèces, qui toutes vivent sur les gallinacés.

GONIOGÈNE adj. (go-nio-jè-ne — du gr. *goniâ*, angle; *gennaô*, je produis). Minér. Se dit d'un cristal produit par des décroissements qui ont lieu sur les angles seulement et d'une manière inégale.

GONIOLIMON s. m. (go-ni-o-li-mon — du gr. *gônia*, angle; *leimon*, gazon). Bot. Genre de plantes de la famille des plombaginées, réuni, par plusieurs auteurs, comme simple section, au genre statice.

GONIOME s. m. (go-ni-o-me — du gr. *gônia*, pointe; *ômos*, semblable). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des apocynées, tribu des plumériées, dont l'espèce type, peu connue, croît au Cap de Bonne-Espérance.

GONIOMÈTRE s. m. (go-ni-o-mè-tre — du gr. *gônia*, angle; *metron*, mesure). Instrument quelconque servant à mesurer les angles. ‖ Se dit particulièrement d'un instrument dont les minéralogistes se servent pour mesurer les angles des cristaux. ‖ Instrument servant à mesurer l'angle facial.

— **Encycl.** Minér. et optiq. Le fait fondamental de la cristallographie est la constance des angles dans les cristaux de même espèce. Tandis que les formes cristallines varient presque jusqu'à l'infini, il est une chose qui ne change point en elles, qui se montre invariable dans tous les individus d'une même espèce présentant la même forme, c'est l'inclinaison relative des faces et, par contre, la valeur des angles dièdres que forment ces faces, ainsi que celle des angles plans qui leur correspondent.

Ce fait fondamental donne à la mesure des angles des cristaux une importance considérable; et, en fait, ce sont ces angles que l'on mesure lorsqu'il s'agit de déterminer exactement la forme des cristaux. Mais les angles plans ou rectilignes sont liés aux angles dièdres par des relations au moyen desquelles il est toujours facile de les calculer lorsque l'on connaît les angles dièdres, en sorte que la mesure de ceux-ci est seule nécessaire.

On nomme *goniomètres* les instruments destinés à effectuer la mesure des angles. Ces instruments sont de deux sortes, les *goniomètres* d'application et les *goniomètres* à réflexion. Les premiers, à beaucoup près les plus simples, mais les moins exacts, sont les plus anciennement connus; ils consistent essentiellement en deux règles mobiles, comme les branches d'un compas, auxquelles on peut donner une ouverture égale à celle de l'angle à mesurer en appuyant chacune d'elles sur une des faces de cet angle. Les seconds sont fondés sur ce principe que, si on regarde par réflexion, sur l'une des faces de l'angle à mesurer, un objet éloigné, en faisant coïncider l'image de cet objet avec celle d'un autre objet aperçu directement, et que si, ensuite, en tournant le cristal, on répète la même opération en regardant par réflexion sur l'autre face de l'angle, de la rotation imprimée au cristal, on pourra conclure la valeur de l'angle mesuré.

Le *goniomètre* d'application, appelé aussi *goniomètre* ordinaire, a été imaginé, en 1783, par Carangeot; on le nomme encore pour cette raison *goniomètre* de Carangeot. Pendant longtemps, cet instrument fut le seul usité, et, malgré son imperfection, c'est avec les mesures qu'il permit d'effectuer que furent faites les découvertes importantes qui ont rendu immortels les noms de Romé de l'Isle et d'Haüy. Il se compose de deux lames d'acier (fig. 1) mobiles autour d'un axe *o* dont la position peut être changée au moyen de deux rainures *r* et *r'* de façon à allonger ou à raccourcir la longueur d'une extrémité des branches.

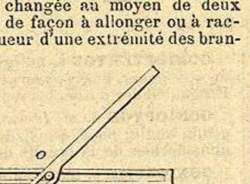

Fig. 1.

Tenant le cristal à mesurer d'une main, et les lames mobiles de l'autre, on se place dans un endroit très-éclairé, puis, élevant le cristal à la hauteur des yeux, et plaçant son arête parallèlement à la direction des rayons lumineux, on applique les lames sur les deux faces de l'angle cherché, en les écartant ou les rapprochant l'une de l'autre jusqu'à ce qu'elles ne laissent plus passer de lumière entre elles et le cristal. Ceci fait, on pose les lames ainsi écartées sur un rapporteur en métal, dont le demi-cercle est divisé en 180 parties, et dont le centre est percé d'un trou dans lequel on peut faire pénétrer l'axe *o* du *goniomètre*, puis on applique l'une des lames contre un repos *m*, qui correspond au zéro du rapporteur (fig. 2). Il ne reste plus alors,

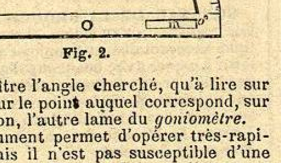

Fig. 2.

pour connaître l'angle cherché, qu'à lire sur le rapporteur le point auquel correspond, sur la graduation, l'autre lame du *goniomètre*.

Cet instrument permet d'opérer très-rapidement, mais il n'est pas susceptible d'une approximation suffisante. La première cause d'erreur tient à ce qu'on n'est jamais certain que l'instrument ait été appliqué sur les faces du cristal dans une position exactement perpendiculaire à l'arête, et en coïncidence parfaite avec ces faces. De plus, il ne peut servir que pour les cristaux d'assez grandes dimensions et à faces exactement planes; or les cristaux remplissant ces deux conditions sont rares.

L'instrument que nous venons de décrire n'est pas, à la vérité, celui qu'avait construit Carangeot : dans celui-ci, les lames mobiles et le rapporteur étaient liés ensemble, ce qui rendait le maniement de l'appareil moins facile. C'est M. Brongniart qui a conseillé de séparer ces deux pièces et de les disposer comme nous venons de le dire.

Malgré l'invention de *goniomètres* plus exacts, le *goniomètre* d'application peut encore rendre de grands services pour des mesures approchées et rapides.

C'est à Charles, physicien français, qu'est due la première idée de faire servir la réflexion de la lumière à la mesure des angles des cristaux. Le *goniomètre* à réflexion (fig. 3), qu'il a imaginé et qui porte son nom, est formé d'un cercle gradué horizontal; autour de son centre se meut une alidade; le cristal dont on veut mesurer l'angle est fixé sur cette alidade au-dessus du centre, de manière que l'arête du dièdre à mesurer soit perpendiculaire au plan du limbe. Un déplacement de l'alidade détermine une rotation égale du cristal, rotation que fait connaître la graduation du cercle. Une lunette horizontale, fixe, pointant vers le centre, est disposée sur un support dans le voisinage du cercle. On fait tourner l'alidade jusqu'à ce que l'image d'une

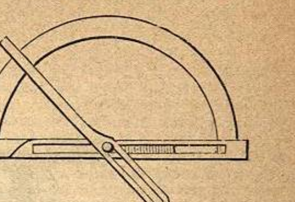

Fig. 3.

mire éloignée soit vue par réflexion sur une des faces du cristal, et l'on note la position de l'alidade. On répète ensuite la même opération, en produisant la réflexion sur l'autre face de l'angle à déterminer, et on note encore la position de l'alidade. On connaît alors l'angle dont a tourné le cristal; or cet angle est le supplément de l'angle cherché.

C'est du *goniomètre* de Charles que Malus s'est servi dans ses belles recherches sur la lumière polarisée. Depuis lors, la goniométrie a fait de grands progrès, sans lesquels les recherches bien plus délicates de Fresnel, de Foucault et de Fizeau auraient été impossibles. C'est le *goniomètre* de M. Babinet qu'on emploie aujourd'hui dans toutes les mesures qui exigent une grande précision; cependant le *goniomètre* de Wollaston, quoique moins exact, est encore fréquemment usité.

Le *goniomètre* de Wollaston (fig. 4) se compose essentiellement d'un limbe vertical gradué sur son contour extérieur, mobile autour de son centre, de manière que les divisions passent devant une alidade horizontale fixe, terminée par un vernier et pouvant entraîner dans son mouvement un support articulé, porteur du cristal. Le support articulé peut, d'ailleurs, tourner autour de l'axe du limbe indépendamment de ce limbe. Il n'est pas indis-

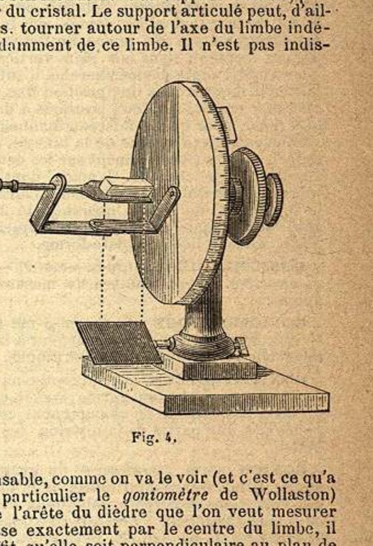

Fig. 4.

pensable, comme on va le voir (et c'est ce qu'a de particulier le *goniomètre* de Wollaston) que l'arête du dièdre que l'on veut mesurer passe exactement par le centre du limbe, il suffit qu'elle soit perpendiculaire au plan de ce limbe. On dispose d'abord l'appareil de façon que l'axe du limbe soit parallèle à une mire horizontale éloignée, telle qu'une ligne de niveau d'un édifice régulier; il s'agit ensuite de rendre l'arête du dièdre parallèle à cette mire. On se sert pour cela d'un miroir fixé sur le pied de l'appareil. La mire horizontale donne une image dans ce miroir, elle en donne une autre sur l'une des faces du cristal convenablement dirigée, et, si l'on peut amener ces deux images en coïncidence en faisant tourner le support du cristal autour de son axe, on sera assuré que la face refléchissante est parallèle à la mire. On conçoit qu'on puisse arriver ainsi, par quelques tâtonnements, à rendre successivement parallèles à la mire les deux faces du dièdre, et alors l'arête de ce dièdre est elle-même parallèle à cette mire.

Ces dispositions étant prises, pour obtenir l'angle cherché, on fait tourner le limbe de manière à établir successivement la coïncidence entre les images de la mire données par les deux faces et l'image fournie par le miroir. L'angle dont le limbe a tourné entre les deux observations est le supplément de l'angle cherché, car les deux faces du dièdre ont été amenées dans des positions parallèles.

On voit que Wollaston négligeait le petit déplacement provenant du défaut de centrage de l'arête. L'erreur qui provient de ce petit défaut est, en effet, négligeable; mais la méthode de Wollaston présente un bien autre inconvénient, c'est qu'il est presque impossible de s'assurer, par les moyens qu'il emploie, que le limbe est bien perpendiculaire à la mire.

— *Goniomètre de M. Babinet.* Le *goniomètre* de M. Babinet (fig. 5) est celui qui a été employé par MM. Fizeau, Foucault, etc. pour leurs délicates expériences sur la lumière. Construit avec soin, il donne des résultats d'une grande exactitude. Il se compose d'un cercle divisé horizontal, porteur d'une lunette